

Le Mini-journal du Lac



Édition septembre 2022

L'INSTALLATION SEPTIQUE

Votre future résidence sera construite dans un secteur non desservi par un réseau d'égout? La vie utile de votre puisard tire à sa fin? En tant que propriétaire, vous devez respecter certaines obligations afin de répondre à la réglementation en vigueur.

Que dois-je faire pour munir ma résidence d'une installation septique?

Vous devez d'abord faire appel à une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière afin qu'il produise une étude de caractérisation du site et du terrain naturel ainsi que des plans et devis de l'installation septique qu'il est possible de construire sur votre terrain. Ce document doit être déposé à votre inspecteur pour qu'il approuve l'installation septique prescrite par l'émission d'un permis.

Pour favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique, vous devriez :

- Faire dévier les eaux de ruissellement (gouttières, terrain en pente, etc.) loin de votre installation septique afin de ne pas la surcharger.
- En hiver, laisser en place le couvert de neige qui est un isolant naturel pour votre installation septique. Cependant, il est important de ne pas compacter la neige.
- L'été, laisser un couvert végétal (type de végétation dont les racines n'iront pas obstruer les conduites).
- Assurez-vous de bien connaître l'emplacement de votre fosse et assurez-vous de bien dégager les couvercles.



N'OUBLIEZ PAS DE SUIVRE LES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE GUIDE DU FABRICANT DE VOTRE SYSTÈME DE TRAITEMENT.

Le puisard

Autrefois, les puisards étaient fort populaires. Son installation est interdite depuis le 12 août 1981 puisque ce dispositif ne permet pas un traitement adéquat des eaux usées. Lorsqu'un puisard est défectueux, qu'une chambre à coucher est ajoutée ou que le bâtiment est reconstruit, il doit être démantelé et remplacé par une installation septique conforme.

Certains indices peuvent vous avertir que votre installation septique ou votre puisard est défectueux. Si vous apercevez un ou plusieurs des signes suivants, contactez un professionnel compétent en la matière afin qu'il détermine la source du problème et que vous puissiez planifier les travaux de réparation requis :

- Des émanations de mauvaises odeurs sont perceptibles près de votre installation septique;
- L'évacuation des eaux usées de votre résidence est lente;
- Près de votre installation septique, le gazon est nettement plus fourni, plus vert ou plus long que sur le reste du terrain, ou encore le gazon est spongieux même en période de sécheresse;
- Des résurgences d'eau surviennent près de votre installation septique;
- La présence de contamination bactérienne ou de nitrates est notée lors de l'analyse de l'eau de votre puits ou de celui de votre voisin;

Un message de votre municipalité

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

SAVIEZ VOUS QUE

Il est désormais possible de régler vos factures par carte débit ou crédit à la municipalité de Lac-Humqui



Prenez note que le bureau municipal sera fermé du 19 septembre au 7 octobre inclusivement pour le temps des vacances.

Maryline Pronovost, dg



RAPPEL

C'est à 9 heures, ce samedi, 17 septembre qu'aura lieu la plantation de différentes sortes d'arbres fruitiers et les participants auront droits à une formation sur les soins à apporter à ceux-ci afin d'assurer une bonne productivité.

Rendez-vous au Centre multifonctionnel au lieu de l'entrée du village. La plantation aura lieu au terrain de jeu.

Oubliez pas votre pelle !



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI**

**MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MOIS DE
OCTOBRE 2022**

Avis est par la présente donné :

QUE la date de l'assemblée régulière du conseil municipal, prévue le lundi 3 octobre **est modifiée** et planifiée **pour être tenue mardi, le 11 octobre à 20 h.**

DONNÉ À

SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI CE 15^{ième} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT-DEUX


Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résident à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, à l'endroit désigné par le conseil, entre 13 heures et 14 :30 heures, ce 15^{ème} jour du mois de septembre 2022

Signé : 
Greffière-trésorière

Messes et adaces à venir

11 septembre, adace, 9hre

25 septembre, messe, 9hre

09 octobre, adace, 9hre

23 octobre, messe, 9hre

06 novembre, adace, 9hre

20 novembre, messe, 9hre

04 décembre, adace, 9hre

18 décembre, messe, 9hre

À venir messe de Noël.

Pour ceux et celles qui veulent payer des intentions de messes à leurs familles, parents et amis, vous pouvez contacter

Rémi au 418-743-5413





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

« SELON VOUS, COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS DANS LA MATAPÉDIA ET LA MITIS? » - CONSULTATION PUBLIQUE

Mont-Joli, le 31 août 2022. Les MRC de La Matapédia et de La Mitis invitent les citoyens, organismes et commerçants de ces territoires à participer à une consultation publique ayant pour thème : « Selon vous, comment réduire nos déchets dans La Matapédia et La Mitis? »

Sous forme d'atelier participatif, cette activité ne requiert aucune inscription et se tiendra en personne à deux occasions :

- **Mardi, le 20 septembre 2022 à 19h00**
à la salle Rotary de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers
(1477, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli)
- **Mercredi, le 21 septembre 2022 à 19h00**
aux bureaux administratifs de la MRC de La Matapédia
(420, route 132 Ouest, Amqui)

Cette activité se tient dans le cadre des consultations publiques du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2023-2029 de ces MRC. Ces consultations permettront de prendre en compte l'avis des participants dans la révision du PGMR afin que les objectifs et le plan d'action répondent aux aspirations en réduction des déchets et à la réalité du territoire.

Pour plus d'information concernant le PGMR, les citoyens, organismes et commerçants sont invités à téléphoner dans La Matapédia au 418 629-2053, poste 1138 ou dans La Mitis au 418 775-8445, poste 1138 ou à consulter le www.ecoregie.ca/PGMR.

- 30 -

Source : **Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

MRC de La Matapédia

Tél. : 418 629-2053 poste 1138

Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca

MRC de La Mitis

Tél. : 418-775-8445 poste 1138

Courriel : matresi@mitis.qc.ca



Service de déneigement Bureau de poste de :

LAC-HUMBERI

Postes Canada est à la recherche d'une personne pour effectuer les tâches de déneigement au bureau de poste.

Endroit : Au 145 RTE 195

Durée : 6 mois

Date de début : 1^{er} NOVEMBRE 2022

Les personnes intéressées, devront venir rencontrer le Maître de poste, qui vous donnera les informations nécessaires et vous remettra le document requis pour soumettre votre demande d'offre de services. **Vous avez jusqu'au vendredi**

7 OCTOBRE

à 12:00

pour présenter votre offre de services.



Vous avez aimé les festivités du 100^{ième} ?

Nous aimerions connaître votre intérêt pour l'instauration d'un festival d'été.

Pour ce faire, complétez le sondage ci-dessous en ligne via Facebook ou faites parvenir le sondage papier au bureau municipal en personne ou par la poste :

Municipalité Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
146, Route 195
Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0

Intérêt à un évènement estival à Lac-Humqui

Ceci est un petit sondage pour tâter le terrain afin de voir l'intérêt des gens de Lac-Humqui à avoir un évènement estival à partir de 2023. Nous croyons que le 100^{ième} anniversaire de la municipalité a été un succès et nous avons besoin de votre opinion et de votre collaboration pour la suite des choses. Merci de répondre d'ici le 1^{er} novembre 2022.

Êtes-vous intéressé par un évènement estival à Lac-Humqui en 2023 ?

- Oui
- Non

Êtes-vous intéressé à vous impliquer dans le comité organisateur de cette journée ?

- Oui
- Non

Si oui, laissez-nous vos coordonnées pour vous contacter !

Nom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____